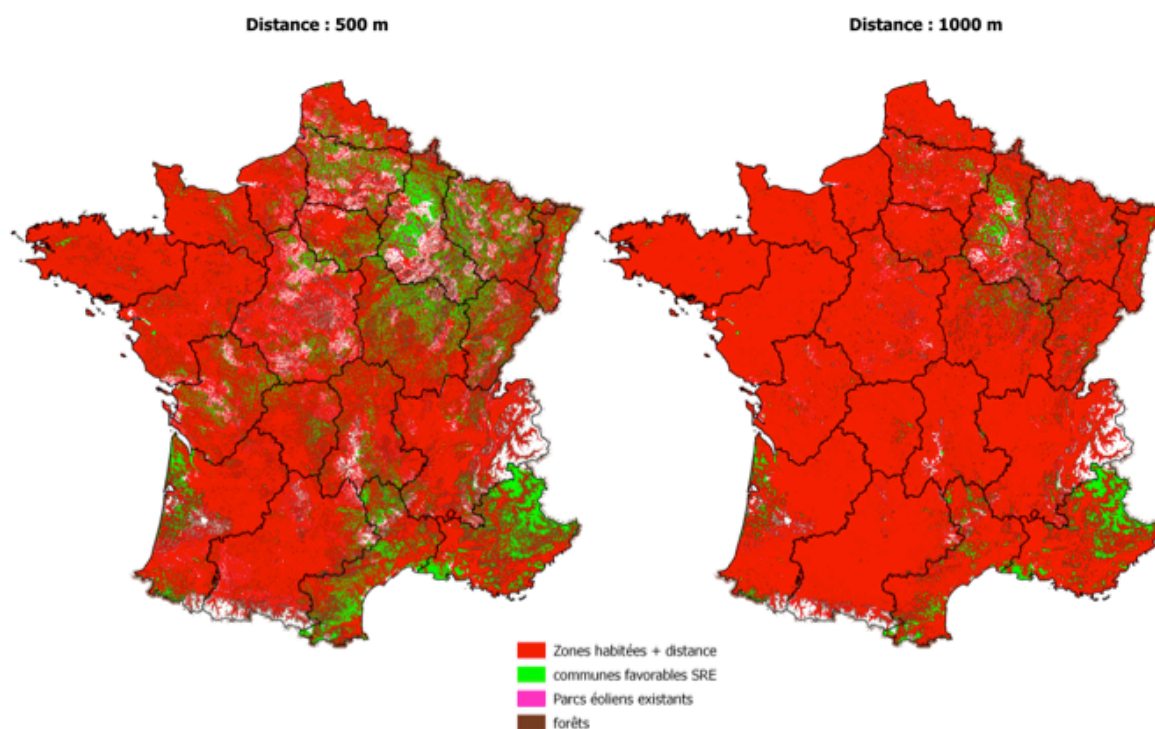


1 km entre les éoliennes et les habitations : La carte de France avant / après

Multiplier par deux la distance entre éoliennes et habitations, c'est mettre un coup d'arrêt à la transition énergétique en France.

La distance d'1 kilomètre entre les habitations et les éoliennes voulue par le Sénat instaurerait une quasi-impossibilité d'installation de nouveaux parcs éoliens en France. La carte avant / après publiée par France Énergie Éolienne le démontre : les zones propices à l'implantation seraient presque inexistantes. S'il était maintenu, l'article proposé par le Sénat empêcherait de fait l'atteinte des objectifs essentiels d'énergies renouvelables.

Contrainte de distance aux habitations



Le Sénat a inscrit cette semaine dans la loi l'objectif de 40% d'énergies renouvelables dans le mix électrique à l'horizon 2030. Les sénateurs ont aussi manifesté leur volonté de lever plusieurs freins au développement de l'énergie éolienne. Mais un nouvel article adopté neutraliserait l'effet escompté de toutes ces mesures favorables puisqu'il vise à multiplier par deux la distance minimale entre une éolienne et une habitation, en la portant à 1 kilomètre. Une mesure qui marquerait un véritable coup d'arrêt à la transition énergétique,

ainsi que le démontre la carte de France avant / après publiée par France Énergie Éolienne : à 1 kilomètre de distance des habitations, les zones propices à l'installation d'éoliennes (selon les SRE, schémas régionaux éoliens) se réduisent à peau de chagrin.

« La discussion au Sénat a montré l'importance du sujet éolien pour la transition énergétique. Cependant, la filière est inquiète de la proposition du Sénat. Dans des zones d'habitats dispersés, cela peut grever fortement le développement éolien et cette distance de 1 kilomètre n'est basée sur aucune analyse, insiste Frédéric Lanoë, président de France Energie Eolienne. Les professionnels de l'éolien appellent à la suppression de cette disposition dans les étapes ultérieures de la discussion car elle serait catastrophique pour la filière et obérerait d'entrée de jeu le cap fixé. Il faut que toutes les mesures convergent pour que l'objectif de 40% d'énergies renouvelables ne soit pas un vœu pieu ! »

France Énergie Éolienne rappelle que les constructeurs et exploitants sont particulièrement attentifs au positionnement des éoliennes, dont l'implantation fait l'objet d'une concertation avec les conseils municipaux et le préfet, à qui la décision finale revient. Les SRE (schémas régionaux éoliens) fixent dans chaque région les zones propices à l'installation d'éoliennes en fonction de critères multiples.

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%

Contacts presse :

Vianney Le Parquic
+33 (0)1 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr

Vincent Prévost
+33 (0)1 40 07 98 25
vincent.prevost@comfluence.fr